CAUVY
IMMOBILIER

**BAREME D'HONORAIRES AU 01/07/2024**

**TRANSACTIONS – VENTES**

Rémunération de 8% TTC sur les biens vendus entre 1 et 99 999 Euros avec un minimum de 6500 Euros TTC

Rémunération de 7,5 % TTC sur les biens vendus entre 100 000 et 199 999 Euros

Rémunération de 7 % TTC sur les biens vendus entre 200 000 et 299 999 Euros

Rémunération de 6 % TTC sur les biens vendus entre 300 000 et 599 999 Euros

Rémunération de 5 % TTC sur les biens vendus au-delà de 600 000 Euros

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties .

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

**GESTION LOCATION ANNUELLE**

A la charge du bailleur : Honoraires de gestion 10 % TTC des encaissements

A la charge du bailleur et du locataire : Bail d'habitation (visite, dossier, bail) = 8 Euros/m2 et Etat des lieux = 3 Euros/m2

**GESTION LOCATION SAISONNIERE**

A la charge du bailleur : Honoraires de 35 % TTC

A la charge du locataire : Frais de dossier 35 Euros TTC

CAUVY IMMOBILIER
12 avenue du 11 Novembre, 34300 AGDE
WWW.CAUVY-IMMOBILIER.COM